Ville de Lauterbourg

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRETE 2026/37
Portant sur des mesures de circulation et de stationnement

Le Maire de la Ville de Lauterbourg

VU les articles L 2212-2 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales

VU le code de la route et notamment les articles R 44 et R 225

VU l'arrêté interministériel du 29.11.1967 modifié, relatif à la signalisation routière

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4ème partie) approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité sur les voies et places publiques

Considérant qu'en raison de la mise en lumière du sapin le 27 novembre 2026 sur la Place de la République, il y a lieu d'établir des règles de circulation et de stationnement spéciales afin d'assurer la sécurité des participants à la manifestation.

ARRETE

Article1 : En raison d'une déambulation qui va cheminer de la place du château à la place de la République, en passant par les rues de la Haute Batterie, du Temple, de l'Ancre, du Moulin, du Général Mittelhauser et l'allée des Cygnes, la circulation sera interdite sur ce parcours de 17h à 19h.

Article 2 : Le stationnement sera interdit Place de la République de 15h à 19h.

Article 3 : Le stationnement et la circulation seront interdits vendredi 27 novembre 2026 de 7h à 24h sur le parvis de la salle polyvalente.

Article 4 : Les services municipaux sont chargés de la mise en place de la signalisation et des déviations nécessaires.

Article 5 : Un recours contentieux peut être porté contre la présente décision devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 8 : Le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale et la Secrétaire Générale de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :
La COB de Gendarmerie de Seltz-Lauterbourg
Le Centre de Secours de Lauterbourg
Le Service Technique

Lauterbourg le 18 novembre 2026
Saum Joseph
Maire de Lauterbourg

VILLE DE LAUTERBOURG Bas-Rhin

Mairie de Lauterbourg
19-21 rue de la 1ère Armée 67630 Lauterbourg Tél : 03 88 94 80 18